**Méthodologie de notation des projets**

1. **Cadre de l’ACV et indicateurs retenus**

Pour rappel, les candidats à l’appel d’offre sont tenus de réaliser une ACV en se basant sur la méthodologie du référentiel E+C-. Il est demandé aux candidats de préciser les impacts de son projet pour les 4 contributeurs (Produits de Construction et Equipements (PCE), Chantier, Consommation d’énergie et Consommation d’eau) sur les indicateurs sélectionnés.

Dans le cadre de cet appel à projet, 9 indicateurs définis dans le référentiel Energie-Carbone ont été sélectionnés :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’indicateur** | **Unité** |
| Potentiel de Réchauffement climatique (GWP) | kg éq. CO2 |
| Potentiel de destruction de la couche d’ozone | kg CFC 11 éq. |
| Potentiel d'acidification | kg SO2- éq. |
| Potentiel de dégradation abiotique des ressources pour les éléments (ADP\_éléments) | kg Sb éq. |
| Utilisation nette d'eau douce | m³ |
| Consommation totale d'énergie primaire | MJ, pouvoir calorifique inférieur |
| Consommation d'énergie non-renouvelable | MJ, pouvoir calorifique inférieur |
| Déchets non dangereux éliminés | kg |
| Déchets dangereux éliminés | kg |

Ces indicateurs ont été retenus parce qu’ils répondaient à trois critères :

* Cohérence des indicateurs sélectionnés avec enjeux environnementaux du secteur de la construction,
* Sensibilité du maître d’ouvrage LMH aux enjeux environnementaux portés par ses indicateurs,
* Compréhensibilité des indicateurs par les chargés de mission LMH.

1. **Transformation des valeurs d’impact par indicateur en note**

Dans les fichiers récapitulatifs offres des candidats, les impacts globaux des projets sur les 9 indicateurs sont précisés. Le vérificateur récupère le détail de ces impacts pour les intégrer à son fichier d’évaluation dans l’onglet « Evaluation des offres ».

Le principe est de transformer les valeurs d’impact, des différents projets et pour chaque indicateur, en points sur une échelle de 0 à 10. Pour cela, sur un indicateur donné, le projet présentant la valeur d’impact la plus basse (i.e. l’impact environnemental le plus faible sur cet indicateur), se verra attribué la note de 10. La valeur d’impact obtenue pour ce projet est définie comme la référence pour la notation des différents projets sur cet indicateur. Les projets concurrents se verront attribuer une note entre 0 et 10 sur les différents indicateurs en appliquant la formule :

Ce procédé est répété sur les 9 indicateurs afin que les différents projets bénéficient de 9 notes comprises entre 0 et 10.



*Exemple de mise en œuvre de la méthode d'évaluation*

1. **Pondération des notes par indicateur**

Pour répondre, par exemple, à la sensibilité du maître d’ouvrage aux différents indicateurs retenus et en accord avec celui-ci, il est possible d’appliquer une pondération aux différentes valeurs d’impact.

Par défaut, le paramètre est fixé à l’isopondération (pondération de 1 pour tous les indicateurs), mais peut être modifiée dans l’onglet « Evaluation des projets ». Cette pondération interviendra au moment de l’agrégation des notes sur les différents indicateurs en une note unique.

1. **Score et note finale des projets**

Les notes des différents projets sur les 9 indicateurs sont agrégées, après application de la pondération, en un score unique. Le projet atteignant le score maximal sera celui dont le bilan ACV est le plus performant. A l’inverse, le projet dont le score agrégé sera le plus bas, présentera le bilan environnemental le moins favorable.

Afin d’attribuer la note finale sur 10, une méthodologie analogue à celle appliquée pour les indicateurs d’impact est utilisée. Le projet bénéficiant du score le plus élevé se voit attribuer la note de 10 et définit la référence. Par règle de trois, les projets concurrents se voient attribuer une note comprise entre 0 et 10.